

<https://enseignants.se-unsa.org/AED-et-AESH-le-mepris-ca-suffit>



Enseignants de l'Unsa



# AED et AESH : le mépris, ça suffit !

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : lundi 2 décembre 2024

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le SE-Unsa lance une action en direction des parlementaires pour qu'une indemnité de fonction des AED soit créée et que l'indemnité de fonction des AESH soit revalorisée. Ces demandes s'ajoutent à celle de revalorisation de la valeur du point d'indice portée avec l'UNSA Fonction publique.

L'année 2024 aura été non seulement une année blanche en matière de rémunérations mais également une année de régression importante du pouvoir d'achat avec la suppression de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa).

Pour la seule année 2024 c'est 2 % d'inflation, ce qui a précisément justifié la revalorisation du Smic.

Les assistants d'éducation (AED) et les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) étant les personnels les moins rémunérés de l'Éducation nationale, le SE-Unsa a lancé une action en direction des parlementaires pour les alerter et leur demander d'augmenter le budget 2025, afin de pouvoir créer une indemnité de fonction pour les AED et revaloriser celle des AESH.

Les AESH jouent un rôle central dans le fonctionnement de notre système éducatif et rendent possibles par leur action au quotidien l'inclusion et l'accès à l'éducation d'un grand nombre d'élèves.

Les AED, en raison de leur action éducative, jouent également un rôle essentiel bien que largement invisibilisé dans les établissements scolaires du second degré. Ils sont en effet souvent en première ligne afin de gérer les situations de tensions entre les élèves dans les établissements. Leur action de tous les jours est centrale dans le climat scolaire des établissements.

Alors le mépris, ça suffit !

Lire le courrier adressé aux membres des commissions éducation et budget de l'Assemblée nationale et du Sénat ([Cliquer pour agrandir au format pdf](#))

[https://enseignants.se-unsa.org/IMG/UserFiles/Images/20241128\\_courrier\\_senateurs\\_commission\\_culture\\_education\\_SE\\_UNSA\\_singlePage.jpg](https://enseignants.se-unsa.org/IMG/UserFiles/Images/20241128_courrier_senateurs_commission_culture_education_SE_UNSA_singlePage.jpg)